

## - Le bois mort en rivière -

Les **accumulations de bois morts** dans un cours d'eau, nommées **embâcles** peuvent **ponctuellement** générer des dysfonctionnements hydrauliques si elles barrent totalement le lit. Néanmoins, les embâcles, à l'exclusion des encombres formés par des déchets anthropiques, présentent de forts intérêts écologiques.

En effet, ils **diversifient** localement les faciès d'écoulement, créant ainsi une **mosaïque d'habitats** tels que des aires d'alimentation et de repos pour les espèces aquatiques (poissons, invertébrés benthiques).

Aussi, il est nécessaire de mettre en exergue **qu'une gestion homogène** de ces formations **n'est pas souhaitable**. C'est pourquoi le syndicat met en œuvre une méthodologie de **gestion raisonnée** de ces embâcles :

- ♦ En secteurs à **enjeux forts** (e.g. : les traversées d'agglomération, les secteurs à proximité d'ouvrages), les **embâcles** sont **systématiquement supprimés**,

- ♦ Sur les **autres secteurs**, ils seront **conservés** s'ils ne génèrent pas une obstruction complète du lit, des processus érosifs ou une sédimentation trop importants.

Le **bois mort** revêt également de **grands intérêts** en milieu terrestre, au sein de la **ripisylve**. En effet, il constitue des **abris** et des **aires de reproduction** et d'**alimentation** pour de **nombreuses espèces animales** telles que les insectes, les oiseaux et les chauve-souris. Le bois mort est également le support et la source de nutriments de **taxons végétaux** comme les champignons, les mousses et les lichens.



Les arbres morts abritent une diversité insoupçonnée

Aussi, le SM3A s'attache à **conserver des arbres sénescents ou morts**, lorsque leur configuration le permet et s'ils ne sont pas atteints d'une pathologie.

L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux cotisations des adhérents du syndicat et à l'appui technique et financier de :



Directeur de publication : Alain JEANNESSON

Responsable de publication : Marie ZUJEV

Maquette et réalisation : SM3A - Crédits photographiques : SM3A

Imprimé par : Lefèvre Graphic - Verdun, en 5 000 exemplaires

## - Focus sur la chalarose du frêne -

La **chalarose du frêne** est une maladie cryptogamique (i.e. causée par un champignon, *Chalara fraxinea*). D'origine asiatique et introduite en Europe, elle cause de **graves dépérissements** dans les populations de frênes, qu'elles soient forestières ou **riveraines des cours d'eau**.

Au sein du bassin de l'Aire, une **grande majorité** des **frênes est touchée** par cette pathologie, avec une **variation** sectorielle du **degré** d'atteinte.



Les **lésions nécrotiques** sur les **tiges** conduisent à la **mort des branches** qui se traduit par des **houppiers clairsemés** et des **rameaux** de couleur **brun-orangé**.

Les **nécroses** peuvent également affecter le **collet de l'arbre**. Dans cette configuration, le **taux de mortalité** des sujets est **très élevé**.



Le SM3A a **adapté** ses **méthodologies** de **gestion**, et plus particulièrement, l'**intensité** de ses **interventions de coupe** dans la végétation rivulaire au regard des **atteintes recensées** sur les **frênes**, sur les différents linéaires traités.

## - Site internet -

Toutes les informations afférentes au Syndicat, ses actualités et l'avancée des interventions sont disponibles sur son site web : <http://www.aire-et-affluents-55.fr>



## - Contacts - Renseignements -

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents  
16, rue Thiers - 55 120 Clermont-en-Argonne

Alain JEANNESSON, *Président*

Marie ZUJEV, *Technicienne de rivières*

Tél. : 03.29.87.44.07 - 06.82.71.10.16

E-mail : [sm3a55120@yahoo.fr](mailto:sm3a55120@yahoo.fr)

La technicienne de rivières reste à disposition pour répondre aux questions des riverains et des élus concernant la gestion des cours d'eau et le programme pluriannuel de restauration, en cours.



La **lettre d'information** du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Aire et de ses Affluents (sm3a).

## - De nouveaux statuts pour le Syndicat -

Initialement, le SM3A regroupait **4 communautés de communes** et **10 communes**, représentés par 18 délégués titulaires. En **2017**, le **nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** a conditionné la fusion des collectivités adhérentes au Syndicat. Cela, a conduit à une évolution de la structuration du syndicat qui s'est traduite par la rédaction de **nouveaux statuts**.

Les nouveaux statuts du SM3A ont été **approuvés à l'unanimité** des membres lors de la réunion du comité syndical du 07 mars 2017. Ils furent ensuite approuvés par les collectivités adhérentes. Enfin, les nouveaux statuts du Syndicat ont été entérinés par la Préfecture de la Meuse (Arrêté n°2017-956 du 5 mai 2017).

A ce jour, le SM3A regroupe **3 communautés de communes (CC)**. Elles sont représentées par **20 délégués** avec une **voix délibérative** chacun, dont le nombre est fonction de la population de chaque territoire et du prorata de bassin (i.e. : linéaire de cours d'eau par secteur), répartis comme suit :

- ♦ **10 délégués pour la CC Argonne Meuse,**
- ♦ **6 délégués pour la CC de l'Aire à l'Argonne,**
- ♦ **4 délégués pour la CC Val de Meuse - Voie Sacrée.**

Suite à l'**installation des délégués** nommés par les collectivités susnommées, lors du comité syndical du 12 juillet 2017, il a été procédé à l'élection du Président. Monsieur **Alain JEANNESSON**, délégué de la CC Argonne Meuse et Président sortant a été conforté à la tête du SM3A. Les quatre Vice-Présidents représentant chacun des secteurs géographiques du territoire du SM3A ont également été réélus au cours de cette réunion :

- **Jean-François LAMORLETTE** pour la CC Argonne Meuse,
- **Guy AUBRY** pour la CC de l'Aire à l'Argonne,
- **Romain DEVAUX** pour la CC de l'Aire à l'Argonne,
- **Christian MAURER** pour la CC Val de Meuse - Voie Sacrée.

# 2017 : L'ANNÉE DU BILAN ET DES PERSPECTIVES

Le bureau du Syndicat est composé du **Président** et des **quatre Vice-Présidents** du SM3A. Il intègre également les **deux Vice-Présidents en charge de l'environnement des CC adhérentes** :

- **José DOMINGUEZ** pour la CC de Argonne Meuse,
- **Christian WEISS** pour la CC de l'Aire à l'Argonne,

*M. Christian MAURER, Vice-Président en charge de l'environnement de la CC Val de Meuse-Voie Sacrée est membre du bureau de par sa fonction de Vice-Président du SM3A. Aussi, dans un souci de représentativité de chaque CC, il a été proposé d'intégrer un délégué syndical représentant de la CC Val de Meuse-Voie Sacrée :*

- **David RONDEAU** pour la CC Val de Meuse-Voie Sacrée.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet du syndicat : [www.aire-et-affluents-55.fr](http://www.aire-et-affluents-55.fr) sous les onglets « *Présentation* » puis « *Fonctionnement* ».

## - Les derniers travaux de restauration classique de l'Aire -

Le Syndicat a poursuivi les interventions selon une logique de **gestion globale** et **cohérente** des **milieux aquatiques**, à l'échelle du **bassin versant** (le cours d'eau principal et ses affluents). Pour rappel, les travaux menés s'articulent autour des biais suivants :

- **Restauration** de la **végétation** rivulaire par de l'élagage et des coupes raisonnées dans le respect des équilibres naturels, associés au **retrait sélectif** des **embâcles** ponctuellement présents sur le linéaire,
- **Plantations** sur les secteurs dépourvus de végétation,
- **Mise en défens des berges** contre le bétail.

Débutée en 2016, la **dernière phase** de travaux de restauration classique de l'Aire s'est **achevée** à l'automne 2017. Ce ne sont pas moins de **28 865** mètres de cours d'eau qui ont été **restaurés**. Ces interventions, inscrites à la seconde phase de la tranche n°3 du Programme Pluriannuel de Restauration (PPR), concernaient l'Aire intermédiaire sur le territoire de la **communauté de communes de l'Aire à l'Argonne** (*ancienne CC Triaucourt/Vaubécourt*).



**28,865 km de cours d'eau avec une ripisylve restaurée**

L'Aire restaurée à Beausite et à Nubécourt

A l'automne 2017, les travaux de **mise en défens des berges** contre le piétinement du bétail et de **plantation** ont été effectués.



**1,67 km de clôtures et 10 dispositifs d'abreuvement installés en berge**  
**2 217 plants ont été plantés**

Ces **actions** ont pour buts la limitation de la dégradation des berges et du colmatage des fonds, la réduction de la contamination des eaux par les déjections animales et la protection la ripisylve en place et des plantations nouvellement réalisées. Les interventions de **renaturation** des berges de l'Aire par des **plantations** et du **bouturage** permettront, notamment, de protéger les berges, de diversifier les milieux et de stabiliser les paramètres physico-chimiques (ombrage, assimilation des intrants).

La totalité des interventions a été réalisée par l'entreprise « Les Chantiers du Barrois » **titulaire du marché** afférent à cette tranche de travaux. Ces actions ont reçu un **accueil** généralement très **favorable** des propriétaires et des exploitants **riverains**. La **qualité** des travaux réalisés a été mise en exergue par les **partenaires techniques** du SM3A.

Ces travaux sont rendus possibles grâce au soutien technique et financier de **l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**, de **l'Entente Oise Aisne** et du **Conseil Départemental de la Meuse**, qui subventionnent ces travaux à hauteur de 80%. Les reliquats (20%) sont à la charge du Syndicat. **Aucune participation financière n'est demandée aux riverains**.

Comme chaque année, le Syndicat s'attachera à suivre les **améliorations** du **potentiel écologique** et les **évolutions fonctionnelles découlant de ces travaux** qui sont, d'ores et déjà, **perceptibles et positives**.

## - Un premier bilan -

L'année 2017 constitue une véritable **année charnière** pour le Syndicat. Avec l'achèvement de la dernière tranche de travaux de restauration classique et de renaturation de l'Aire, le SM3A peut dresser un **premier bilan** des réalisations de ce programme pluriannuel d'intervention. En effet, la **totalité de l'Aire**, sur le territoire du Syndicat (de Lignièrès-sur-Aire à Baulny), a bénéficié des interventions menées par le SM3A.

## Les réalisations, en quelques chiffres...

- Restauration de l'Aire, sur 84,3 km de cours d'eau -  
de 2013 à 2017



**80 km\*** de cours d'eau avec une ripisylve restaurée et dont les embâcles ont été sélectivement gérés



**19,2 km** de berges mise en défens du bétail par la pose de clôtures et de **111** dispositifs d'abreuvement



**9,5 km** de plantations de reconstitution et de diversification de la ripisylve

\* Sur certains tronçons, la ripisylve était en bon état ou absente, rendant toute intervention sur la végétation ligneuse inutile.

## - La poursuite des interventions -

Le programme de restauration intègre également **quatre principaux affluents** de l'Aire, à savoir la **Cousances** (29,8 km) et la **Vadelaincourt** (24 km) pour la **tranche n°4** ainsi que la **Buante** (18,8 km) et l'**Ezrule** (16,2 km) pour la **tranche n°5**. Le SM3A a planifié d'intervenir sur **ces affluents**, selon les **biais d'intervention usuels**, en **restauration classique et poussée**.

Sous réserves des conditions météorologiques et de l'obtention des subventions attendues, les travaux débiteront sur la **Vadelaincourt** et la **Cousances aval** (entre Parois et Aubréville), en fin de l'année 2017 ou en début 2018.

Un **marché public** de travaux a été lancé à **l'été 2017** pour la **réalisation** des interventions inscrites à la **quatrième tranche** du programme de restauration. A l'issue de l'analyse des offres et de la commission d'appel d'offres, c'est l'entreprise « **les Chantiers du Barrois** » qui a été **mandatée** pour mener à bien ces travaux.

La **maîtrise d'œuvre** sera, pour ces tranches n°4 et n°5, effectuée par **le SM3A**. En effet, les délégués syndicaux ont approuvé, à l'unanimité des voix, la réalisation en interne de la maîtrise d'œuvre pour les tranches susnommées.